

**J'apporte mon soutien à la campagne électorale de la liste « La Seyne 2020, l'énergie positive » conduite par Monsieur Marc Vuillemot, pour l'élection municipale et métropolitaine des 15 et 22 mars 2020.**

J'effectue un don par chèque bancaire à l'ordre de Monsieur Patrick Selva, seule personne habilitée à percevoir des dons pour la campagne, en sa qualité de mandataire financier de Marc Vuillemot, déclaré en préfecture du Var le 24 octobre 2019.

- Je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité) ; que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.
- Je certifie être de nationalité française ou résider fiscalement en France.
- J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au recueil de mes données personnelles en bas de page. \*

Nom : ..... Prénom : .....

N° ..... Rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Email : ..... Téléphone : .....

**Chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal** qui vous sera transmis par le mandataire financier pour obtenir une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre soutien financier, dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Je fais dès à présent un don de soutien à la liste « La Seyne 2020, l'énergie positive » de la somme de :**

.....€  
Soit après déduction d'impôt

120€  
40,80€

100€  
34€

70€  
23,80€

50€  
17€

30€  
10,20€

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de  
**PATRICK SELVA, MANDATAIRE FINANCIER DE MARC VUILLEMOT**  
**CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2020 A LA SEYNE-SUR-MER**

Signature :

A renvoyer par courrier à **Patrick SELVA**  
**11 rue Saint Dominique - 83210 LA FARLÈDE**

**Mentions légales**

\* Article L52-8 du code électoral

Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent

recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

\*\* Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal. Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par le comité de campagne de liste « La Seyne 2020, l'énergie positive » conduite par Monsieur Marc Vuillemot, afin de gérer les informations relatives aux donateurs et de permettre au comité de campagne de vous envoyer des communications politiques. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale suivante 3 rue Frederic Mistral 83500 La Seyne-sur-Mer.